



Commission du commerce international
Commission des affaires constitutionnelles
Les présidents

CONFIDENTIEL

M. Bernd LANGE
Président
Conférence des présidents des
commissions

Monsieur le Président,

La commission du commerce international et la commission des affaires constitutionnelles, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 4 novembre 2024 avec M. Maroš Šefčovič, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé du commerce et de la sécurité économique, des relations interinstitutionnelles et de la transparence.

Le 16 octobre 2024, la commission du commerce international et la commission des affaires constitutionnelles, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Šefčovič.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Nos commissions ont pris acte que M. Šefčovič a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Le commissaire désigné a pris un certain nombre d'engagements concernant la manière dont il entend dialoguer avec le Parlement européen, en particulier:

- renforcer encore le partenariat spécial entre le Parlement européen et la Commission, notamment en révisant l'accord-cadre de coopération entre le Parlement et la Commission;
- dialoguer régulièrement avec les commissions compétentes du Parlement, y compris lors de réunions d'information spécifiques à l'intention de leurs membres;
- veiller à ce que les commissions parlementaires soient associées à toute évolution majeure dans son domaine de responsabilité;
- tenir le Parlement et ses commissions immédiatement et pleinement informés à toutes les étapes de la procédure de négociation des accords internationaux, et examiner les

moyens de faire en sorte que le Parlement soit également informé des accords non contraignants;

- continuer à fournir au Parlement les mêmes documents de politique commerciale que ceux qu'il met à disposition du Conseil;
- soutenir le droit d'initiative législative du Parlement, y compris le droit d'abroger des actes législatifs, et respecter l'engagement de la Commission à répondre aux résolutions du Parlement au titre de l'article 225 du traité FUE au moyen de propositions législatives;
- honorer et respecter l'engagement à solliciter l'approbation du Parlement européen avant l'application provisoire des accords de commerce et d'investissement;
- s'accorder avec le Parlement européen et le Conseil sur la conclusion du plus grand nombre possible d'accords de commerce et d'investissement sous la forme d'accords relevant de la compétence de l'Union;
- se préparer à ce que la Commission et sa présidente jouent leur rôle institutionnel dans le processus de révision des traités conformément à l'article 48 du traité UE;
- fournir des justifications complètes sur les cas exceptionnels où les propositions de la Commission sont fondées sur l'article 122 du traité FUE;
- continuer à dialoguer avec les États membres en vue de passer du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée au Conseil chaque fois que cela est possible afin de renforcer la capacité d'action de l'Europe;
- aider le Parlement et le Conseil à trouver des solutions pour moderniser le droit d'enquête du Parlement européen, y compris en cas de nouvelle proposition législative du Parlement.

Les coordinateurs des commissions INTA et AFCO se sont réunis à huis clos sous notre présidence à l'issue de l'audition de confirmation afin d'évaluer les réponses fournies par le commissaire désigné. Compte tenu du bilan exemplaire et des qualifications du commissaire désigné et malgré les divergences de vues sur les engagements pris, les coordinateurs des commissions INTA et AFCO représentant une majorité d'au moins deux tiers des membres des commissions appartenant à un groupe politique ont confirmé la compétence générale du commissaire désigné, son engagement européen et son indépendance personnelle, ainsi que sa connaissance de son portefeuille potentiel et ses capacités de communication.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs des commissions INTA et AFCO représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres des commissions appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Bernd LANGE
Président
Commission du commerce international

Sven SIMON
Président
Commission des affaires
constitutionnelles

Annexe

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président
Commission du commerce international

M. Sven Simon
Président
Commission des affaires
constitutionnelles

Objet: Évaluation de Maroš Šefčovič, commissaire désigné au commerce et à la sécurité économique et commissaire désigné aux relations interinstitutionnelles et à la transparence

Messieurs les Présidents,

La commission des affaires étrangères, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič, qui a eu lieu le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine du renforcement des relations politiques avec les pays tiers, en particulier pour ce qui est de la conduite des travaux en ce qui concerne les relations avec le Royaume-Uni, la Suisse et d'autres partenaires occidentaux.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

David McAllister

MaC/JEA/Is
D(2024)32979

CONFIDENTIEL

Destinataires:

M. Bernd Lange, président de la commission du commerce international (INTA)

M. Sven Simon, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO)

Avis de la commission IMCO en tant que commission invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič

Messieurs les Présidents,

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a été invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič devant les commissions INTA et AFCO, qui a eu lieu le 4 novembre 2024.

La commission IMCO considère que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour s'acquitter des fonctions spécifiques qui lui ont été confiées dans le domaine de la politique douanière, qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission IMCO.

En particulier, le commissaire désigné entend diriger les efforts de négociation et de mise en œuvre de la réforme douanière de l'Union ainsi que de mise en place de l'Autorité douanière de l'Union, prochaine étape nécessaire en vue de réaliser un projet d'envergure mondiale fondé sur les données pour les douanes de l'Union, qui, grâce à la plateforme des données douanières, simplifiera les procédures douanières pour les entreprises et permettra de réduire sensiblement les coûts de fonctionnement. Le commissaire désigné a également pour ambition de résoudre les problèmes liés aux importations en provenance de pays tiers par l'intermédiaire de plateformes de commerce électronique et il a témoigné de sa volonté de poursuivre les travaux, notamment en ce qui concerne la conformité des marchandises en matière de sécurité, la concurrence déloyale entre les entreprises établies dans l'Union et les professionnels et places de marché de pays tiers ainsi que la durabilité environnementale.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs de la commission IMCO représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Anna Cavazzini
Présidente de la commission IMCO

Cc: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

CONFIDENTIEL

Bruxelles
[IPOL-COM-PETID (2024) 32499]

M. Bernd LANGE
Président
Commission du commerce international
Altiero Spinelli (ASP) 12G301
Bruxelles

M. Sven SIMON
Président
Commission des affaires
constitutionnelles
Altiero Spinelli (ASP) 15E134
Bruxelles

Messieurs les Présidents,

La commission des pétitions, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič, qui s'est déroulée le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine des pétitions.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Bogdan RZOŃCA
Président de la commission des pétitions

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président
Commission du commerce international

M. Sven Simon
Président
Commission des affaires
constitutionnelles

Messieurs les Présidents,

La commission du développement, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič, qui s'est déroulée le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour s'acquitter des fonctions spécifiques qui lui ont été confiées dans le domaine du commerce et de la sécurité économique.

Le lien entre le commerce et le développement signifie entre autres que le commerce est l'un des instruments les plus importants pour aider les pays partenaires sur la voie du développement durable. La commission du développement prend acte des engagements pris par Maroš ŠEFČOVIČ, commissaire désigné, lors de son audition et dans les réponses écrites soumises en amont, en ce qui concerne le lien entre le commerce et le développement, et espère que le commissaire désigné mettra en œuvre les engagements suivants:

- renforcer les contacts et le dialogue avec nos partenaires dans les pays en développement, en particulier pour renforcer l'attrait de nos APE et du SPG+, grâce à des règles d'origine efficaces et flexibles, qui permettent à nos partenaires en matière de développement d'utiliser les préférences auxquelles ils ont droit;
- veiller à ce que les accords de facilitation des investissements durables, les partenariats pour des échanges et des investissements propres et la stratégie «Global Gateway» soient conformes aux obligations découlant des traités et à la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030;
- renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes, y compris en ce qui concerne le financement du développement.

Le présent avis a été adopté par consensus par les coordinateurs.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Barry Andrews

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président de la commission du commerce international
Parlement européen
SPINELLI 12G301

M. Sven Simon
Président de la commission des affaires constitutionnelles
Parlement européen
SPINELLI 15E134

**Objet: Avis de la commission JURI concernant le commissaire désigné
Maroš Šefčovič à la suite de la réunion d'évaluation des coordinateurs de la
commission JURI**

Messieurs les Présidents,

La commission des affaires juridiques, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Maroš Šefčovič, qui a eu lieu le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées pour ce qui est des parties de son portefeuille (commerce et sécurité économique, relations interinstitutionnelles et transparence) qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission des affaires juridiques.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Ilhan KYUCHYUK

Copie:

M. Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions
secrétariat de la CPC